

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du mois de novembre 2017 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-deuxième jour de novembre deux mille dix-sept (22/11/2017) à 15 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

Sont présents :

Madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont
Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique, Mission développement Charlevoix, et M^e Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

17-11-01

MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, les points suivants ont été traités :

VISITE DE L'AGRANDISSEMENT DE LA MRC PAR LE CONSEIL DES MAIRES

DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES

- a) Commentaires des élus relativement à la construction et suivi de la visite;
- b) Demande de rencontre avec le ministre Jean-Yves Duclos, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, relativement au dossier de l'assurance-emploi;
- c) Rencontre entre le préfet, le préfet suppléant et la direction générale de la MRC et les dirigeants de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), relativement aux interventions de l'équipe de sauvetage TNO dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, le 4 décembre prochain (de 10 h à 12 h à la MRC);
- d) Projet de parc de la Côte-de-Charlevoix : rencontre avec le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) à la mi-décembre;
- e) Relance du fonds local de solidarité : réponse de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est;
- f) Dossier de l'hôpital de La Malbaie, suivi.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- a) Invitation à la conférence de presse pour le lancement du programme CRÉAVENIR qui se tiendra le jeudi 23 novembre 2017 à 10 h 45;
- b) Invitation à la conférence de presse pour le lancement de Vise Charlevoix qui se tiendra le jeudi 23 novembre à 9 h;
- c) Proposition de monsieur Claude Harvey relativement à un partenariat dans le but de supporter les efforts de recrutement des entreprises de Charlevoix;
- d) Retour sur la donation des équipements de Mission développement Charlevoix;
- e) Groupe tactique d'intervention économique (GTIE), suivi de la rencontre du 20 novembre;

- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES : PRÉSENTATION DE M. MARTIN LAFORGE, WASTE ROBOTICS

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS

- a) Communications : entente de services avec la Commission scolaire pour le partage des services Internet contractés auprès du RISQ;
- b) Gestion des lots intramunicipaux : dépôt du projet de mise en valeur des Palissades proposé par le locataire actuel (École d'escalade l'Ascension) et suivi de la rencontre du 17 novembre avec le promoteur;
- c) Gestion de l'exploitation du sable et du gravier : suivi des travaux à la sablière de Snigole;
- d) Demande de délai au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour le dépôt du plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) de la MRC de Charlevoix-Est en lien avec la convention de gestion territoriale;
- e) Sécurité publique (civile et incendie), suivi des dossiers;
- f) Délégation d'un maire au sein du comité de sécurité publique (CSP);
- g) Délégation d'un maire ou d'un conseiller au sein du conseil d'administration de la SPCA;
- h) Comité de Sécurité incendie (CSI) : suivi sur la composition des membres;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- a) Centre des loisirs Sagard : suivi de la recherche de subventions;
- b) Octroi du contrat de réalisation des plans et de devis de construction des cellules (phase 3) et recouvrement final (phase 5) ainsi que la surveillance des travaux : suivi du comité d'analyse;
- c) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2018;
- b) Transferts budgétaires et fonds réservés;
- c) Entente pour les services juridiques pour l'année 2018 :
 - Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats;
 - Offre de services de BCF Avocats d'affaires;
- d) Aéroport de Charlevoix :
 - Lettre du ministère de la Sécurité publique relativement aux coûts supplémentaires occasionnés par la tenue du G7;
 - Demande de SMT Performance pour la réalisation d'un événement hivernal, suivi;
 - Mandat à monsieur Carl Provencher pour les négociations de la location de l'Aéroport lors de la tenue du G7;
 - Domaine Laforest : suivi.
- e) Fédération québécoise des municipalités : formation « Le comportement éthique » pour les élus pour la somme de 200 \$ (ou 245 \$ en salle);
- f) Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec (COMBEQ) : demande d'adhésion pour l'année 2018;
- g) Obtention d'une résolution des municipalités locales pour la nomination d'un(e) maire(sse) substitut pour le conseil des maires de la MRC, conformément à l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;
- h) Challenge Casino de Charlevoix : 2 billets de disponibles pour le repas du samedi soir (25 novembre) au Fairmont Le Manoir Richelieu;
- i) TNO : avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 291-11-17 établissant le taux de taxes et les tarifs pour le territoire non organisé de la MRC de Charlevoix-Est;
- j) Règle de procédure pour l'élection du préfet;
- k) Convention collective, suivi;
- l) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- a) Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) : retour sur la résolution 17-09-17 de la MRC adressée au Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) relativement à la rivière Port-au-Persil;
- b) Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) : lettre relative aux traitements des demandes de claims en suspend dans la MRC de Charlevoix-Est;
- c) Association des forêts privées du Québec (AFPQ) : suivi de M. Stéphane Charest relativement aux marchés du bois;
- d) Suivi du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : formation de la table de concertation;

- e) OBV Charlevoix Montmorency – projet de caractérisation et d'amélioration des sentiers et des traverses de cours d'eau utilisés par les amateurs de VTT du territoire de la MRC de Charlevoix-Est : demande d'appui;
- f) Comité consultatif agricole : suivi de la réunion du 14 novembre 2017;
- g) Pointe-aux-Alouettes : suivi de rencontres;
- h) Événement sur le patrimoine bâti : suivi;
- i) Entente avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) : appel de projets en culture;
- j) Commission de toponymie du Québec : analyse à propos de noms de lieux pouvant être considérés comme offensants;
- k) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de madame Claire Gagnon, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

17-11-02 **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 octobre 2017.

17-11-03 **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Nov 2017 », et ce, pour le mois de novembre 2017 et les frais de déplacement portant la cote « Dep. Nov 2017 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Nov 2017 », et ce, pour le mois de novembre 2017.

DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

17-11-04 **TRANSFERTS BUDGÉTAIRES ET FONDS RÉSERVÉS**

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires 2018 à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE certains projets prévus en 2017 n'ont pas été réalisés et sont reportés en 2018;

CONSIDÉRANT l'opportunité de réserver des montants à même les prévisions budgétaires 2017 pour la réalisation de ces travaux en 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de réserver la somme de 175 000 \$ au poste « GMR – Construction de nouvelles cellules » des prévisions budgétaires 2017 et d'affecter ce montant ainsi que la réserve de 175 000 \$ de 2016 au LET pour un total de 350 000 \$ pour la construction de nouvelles cellules, comme prévu aux prévisions budgétaires 2018 de la MRC.

Il est également résolu de réserver une somme de 120 901 \$ non utilisée en 2017 au budget de Mission développement Charlevoix au poste « Investissement dans les entreprises » et d'affecter cette réserve aux prévisions budgétaires 2018.

Il est aussi résolu de réserver une somme de 40 000 \$ au poste « GMR - Réfection de la côte des Harvey » et un autre 40 000 \$ au poste « Valorisation – Réfection de la côte des Harvey » des prévisions budgétaires 2017 et d'affecter ces sommes aux prévisions budgétaires 2018 pour le même projet, soit la réfection de la côte des Harvey.

De plus, il est résolu de mettre en fonds réservés la somme de 100 000 \$ prévue au budget 2017 au poste « Recouvrement final des cellules » et d'affecter cette somme au budget 2018 au même poste.

c. c. M. Claude Bouchard, Benoît Côté, comptable professionnel agréé
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

DISCOURS BUDGÉTAIRE DU PRÉFET

Le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, présente son discours budgétaire en faisant un retour sur l'année 2017 et en présentant ensuite les prévisions budgétaires 2018.

17-11-05

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'adopter les prévisions budgétaires 2018 de la MRC de Charlevoix-Est pour une somme de 9 622 582 \$ telles que présentées et déposées par le directeur général, monsieur Pierre Girard, à la séance de travail du 15 novembre 2017.

CESSION DE LA PRÉSIDENTE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le préfet cède la présidence au directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Girard pour l'élection à la préfecture.

17-11-06

ACCEPTATION DES RÈGLES D'ÉLECTION DU PRÉFET

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de procéder à l'acceptation des règles d'élection du préfet telles que présentées par le directeur général de la MRC, monsieur Pierre Girard.

ÉLECTION DU PRÉFET

Le président d'élection, monsieur Pierre Girard, procède à l'élection du préfet. À la mise en candidature, deux élus manifestent leur intérêt et déposent officiellement leur candidature, soit monsieur Sylvain Tremblay, maire de Saint-Siméon et préfet sortant, ainsi que monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie.

Conformément à la procédure électorale, les personnes intéressées à la préfecture disposent de trois (3) minutes pour expliquer leur motivation. Suivant un tirage au sort, les premières trois (3) minutes sont allouées à monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie, et les trois (3) minutes suivantes sont allouées à monsieur Sylvain Tremblay, maire de St-Siméon et préfet sortant.

À la suite de ces allocutions, monsieur Pierre Girard rappelle qu'afin d'être déclarée élue, la personne devra obtenir au moins 5 voix sur 9, soit le nombre requis pour atteindre la majorité absolue, conformément aux lettres patentes de la MRC.

Suivant l'élection au scrutin secret et compilation des résultats en présence de 2 témoins (madame France Lavoie et madame Marianne Lajoie), madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications de la MRC, confirme au président d'élection le résultat des voix, soit 5 voix pour Sylvain Tremblay et 4 voix pour Michel Couturier.

Conformément à la procédure d'élection dûment adoptée, le président d'élection, monsieur Pierre Girard, déclare monsieur Sylvain Tremblay élu préfet pour les deux prochaines années.

17-11-07

NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de nommer le maire de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, monsieur Alexandre Girard, comme préfet suppléant pour les deux prochaines années.

17-11-08

NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE GAGNON COMME MEMBRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC est d'office composé du préfet ainsi que du préfet suppléant;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer deux (2) autres membres supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de nommer le maire de la Ville de Clermont, monsieur Jean-Pierre Gagnon, comme membre constituant le comité administratif de la MRC en compagnie du préfet, du préfet suppléant et de monsieur Michel Couturier, maire de la Ville de La Malbaie (résolution 17-11-09).

17-11-09 **NOMINATION DE MONSIEUR MICHEL COUTURIER COMME MEMBRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC**

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC est d'office composé du préfet ainsi que du préfet suppléant;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer deux (2) autres membres supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de nommer le maire de la Ville de La Malbaie, monsieur Michel Couturier, comme membre constituant le comité administratif de la MRC en compagnie du préfet, du préfet suppléant et de monsieur Jean-Pierre Gagnon (résolution 17-11-08), maire de la Ville de Clermont.

17-11-10 **SIGNATURE DES CHÈQUES, EFFETS BANCAIRES ET AUTRES DOCUMENTS DE LA MRC, DÉLÉGATION DU PRÉFET ET DU PRÉFET SUPPLÉANT**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de déléguer monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon, pour signer les chèques, les effets bancaires et autres documents de la MRC avec le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Girard, ou la directrice générale adjointe, madame Caroline Dion.

Il est également résolu de déléguer monsieur Alexandre Girard, préfet suppléant et maire de Notre-Dame-des-Monts, en remplacement de monsieur Jean-Pierre Gagnon, pour signer les chèques, les effets bancaires et autres documents de la MRC avec le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Girard, ou la directrice générale adjointe, madame Caroline Dion.

c. c. M^{me} Kate Tremblay, directrice de comptes, Centre Desjardins aux Entreprises de Charlevoix

17-11-11 **FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE ET ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA VILLE DE LÉVIS 2017-2019 : NOMINATION DE DEUX (2) ÉLUS POUR Y SIÉGER**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de nommer monsieur Sylvain Tremblay, préfet et monsieur Michel Couturier, maire de la Ville de La Malbaie, au Forum des élus de la Capitale-Nationale et de nommer monsieur Sylvain Tremblay, préfet, et madame Odile Comeau, comme mairesse remplaçante, pour siéger au sein du comité directeur de l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale.

17-11-12 **AGRANDISSEMENT DE LA MRC : PAIEMENT DÉCOMPTE NUMÉRO 6 À POINTCO INC.**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 17-04-08-EX relativement à l'octroi du contrat de construction pour les travaux d'agrandissement du siège social de la MRC à l'entreprise PointCo inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiements de la firme Robitaille, Larouche, Déry, architectes datée du 22 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'effectuer le paiement du décompte numéro 6 à PointCo inc., pour la somme de 111 517,86 \$ taxes incluses relativement aux travaux d'agrandissement du siège social de la MRC, payée à même le budget de MDC au poste « construction nouveaux locaux ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-11-13 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT l'article 148 du *Code municipal* qui stipule que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil 2018 seront présentées à 15 heures, au siège social de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'adopter le calendrier ci-après présenté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est pour l'année 2018 :

Calendrier 2018	
Séances ordinaires du conseil des maires à 15 h	
Janvier	Mardi 30 janvier 2018
Février	Mardi 27 février 2018
Mars	Mardi 27 mars 2018
Avril	Mardi 24 avril 2018
Mai	Mardi 29 mai 2018
Juin	Mardi 26 juin 2018
Août	Mardi 28 août 2018
Septembre	Mardi 25 septembre 2018
Octobre	Mardi 30 octobre 2018
Novembre	Mercredi 28 novembre 2018
Décembre	Mardi 18 décembre 2018

- 17-11-14** **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MRC À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**
- Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût de 483,14 \$ taxes incluses.
- c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC
- 17-11-15** **ARCHIVES : ACCEPTATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2017**
- Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'effectuer la destruction des documents indiqués sur les listes déposées lors du présent conseil des maires, portant la cote « DA Novembre 2017 », et ce, conformément au calendrier de conservation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- c. c. M^{me} Stéphanie Lavoie, technicienne en gestion documentaire, MRC
- 17-11-16** **FERMETURE DES BUREAUX DE LA MRC DURANT LE TEMPS DES FÊTES DU 25 DÉCEMBRE 2017 AU 5 JANVIER 2018 INCLUSIVEMENT**
- Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, monsieur Pierre Girard, à procéder à la fermeture des bureaux de la MRC durant le temps des Fêtes, soit du 25 décembre 2017 au 5 janvier 2018 inclusivement.
- 17-11-17** **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 291-11-17 ÉTABLISSANT LE TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**
- Avis de motion est donné par le maire de la Ville de Clermont, monsieur Jean-Pierre Gagnon, qu'à une prochaine séance du conseil des maires sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 291-11-17 établissant le taux de taxes et les tarifs pour le territoire non organisé de la MRC de Charlevoix-Est.
- Un projet de règlement est présenté séance tenante.
- 17-11-18** **ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL POUR LE SOUTIEN DES ARTISTES ET DES ORGANISMES CULTURELS DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ) : PARTICIPATION DE LA MRC**
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a signé une entente de partenariat avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) afin de soutenir les artistes et les organismes culturels de son territoire;
- CONSIDÉRANT QU'**une somme de 10 000 \$ avait été investie dans cette entente pour 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette entente se poursuit en 2018 et 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement que la MRC Charlevoix-Est ajoute une participation financière à l'Entente de partenariat territorial pour le soutien des artistes et des organismes culturels du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour une somme de 10 000 \$ par année pour les deux prochaines années budgétaires, soit 2018 et 2019 et que ces sommes soient prélevées à même le Fonds de développement des territoires.

17-11-19

CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 1052-17, 1050-17 ET P-001 DE LA VILLE DE LA MALBAIE

CONSIDÉRANT QUE, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la MRC doit vérifier la conformité des modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités en regard des objectifs et des normes du Schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT les règlements de la Ville de La Malbaie suivant : Règlement numéro 1052-17 visant la modification du plan d'urbanisme numéro 991-14, Règlement numéro 1050-17 visant l'amendement du règlement de lotissement numéro 993-14 et Règlement P-001 visant l'amendement du règlement de zonage numéro 994-14;

CONSIDÉRANT QUE le but de ces règlements est d'assurer la concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est à la suite de l'entrée en vigueur du règlement no 281-01-17 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est, cette modification visait l'implantation de résidences en zone agricole à la suite de la décision numéro 378442 de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), rendue en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

CONSIDÉRANT l'étude de conformité, préparée par le service de l'aménagement du territoire, présentée aux maires en séance de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité aux règlements numéro 1052-17, 1050-17 et P-001 de la Ville de La Malbaie au schéma d'aménagement et de développement et délivre pour chacun de ces règlements un certificat de conformité.

c. c. Madame Caroline Tremblay, directrice générale

17-11-20

PROJET SAFRAN NORDIQUE : APPUI DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a adopté un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en février 2011 et révisé en août 2017, lequel a été élaboré en partenariat avec les intervenants régionaux (CLD, UPA, MAPAQ, municipalités, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire favoriser une occupation dynamique de la zone agricole, centrée sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT les normes du schéma d'aménagement et de développement permettant d'autoriser des installations agricoles avec résidence à des propriétaires dont le revenu ne provient pas majoritairement de l'agriculture, mais dont le projet agricole répond aux attentes régionales énoncées dans le PDZA;

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes normes prévoient que le comité consultatif agricole (CCA) évalue les projets afin de déterminer s'ils correspondent aux objectifs du PDZA;

CONSIDÉRANT la rencontre du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 14 novembre 2017 au cours de laquelle le projet a été analysé à la suite d'une visite terrain et à l'analyse de son plan d'affaires en fonction des critères préétablis;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du CCA ont évalué le projet en accordant une note supérieure à la note de passage fixée à 70 %;

CONSIDÉRANT QUE les éléments positifs suivants ont permis au projet d'être recommandé :

- Les promoteurs démontrent beaucoup de motivation, de belles initiatives et des compétences qui sont favorables à la réussite du projet;
- Beaucoup d'incertitude demeure quant à la réussite du safran puisqu'il s'agit d'une nouvelle culture au Québec. Toutefois, les promoteurs en sont conscients et misent également sur une diversification afin d'assurer une rentabilité à leur terre (production éventuelle de sureau);
- Selon les plans déposés, la résidence sert aussi à la transformation de la production, ce qui rassure sur le sérieux du projet;
- Beaucoup d'investissements en argent et en temps ont été réalisés par les promoteurs, soit plus de 50 % du projet total;
- Le secteur est très propice au développement de l'agrotourisme;
- Le projet vise une culture de niche ainsi que la transformation est concordant avec la vision de développement agricole du PDZA;
- Aucun impact négatif n'est pressenti sur le voisinage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'appuyer favorablement et selon le Schéma d'aménagement et de développement, le projet de résidence associé à la production de safran sur le lot 3 256 261 à Clermont, dans sa demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec,

c. c. Safran nordique

Mme Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

M. Michel Dufour, président du syndicat de base de l'UPA de Charlevoix-Est

Mme France Lavoie, secrétaire du comité consultatif agricole

17-11-21

PROJET DE CARACTÉRISATION ET D'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES TRAVERSES DE COURS D'EAU UTILISÉS PAR LES AMATEURS DE VTT DU TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST, APPUI DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE l'OBV Charlevoix-Montmorency a approché la MRC afin qu'elle soit partenaire de son projet de caractérisation et d'amélioration des sentiers et des traverses de cours d'eau utilisés par les amateurs de VTT du territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à corriger des traverses de cours d'eau qui ont un effet nuisible sur l'environnement et les écosystèmes;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet soutenu par la Fondation de la faune du Québec ainsi que par les clubs de véhicules hors route concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'appuyer l'OBV Charlevoix-Montmorency dans le projet de caractérisation et d'amélioration des sentiers et des traverses de cours d'eau utilisés par les amateurs de VTT du territoire de la MRC de Charlevoix-Est et d'y contribuer par l'échange de données ou par l'implication ponctuelle de nos professionnels.

c. c. M. Jean Landry, directeur général, OBV Charlevoix-Montmorency

17-11-22

ACCEPTATION DE L'ENTENTE DE SERVICES AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE POUR LE PARTAGE DES SERVICES INTERNET CONTRACTÉS AUPRÈS DU RISQ (RÉSEAU D'INFORMATIONS SCIENTIFIQUES DU QUÉBEC) ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est (incluant les municipalités de la MRC) partagent déjà depuis quelques années et souhaitent continuer à partager les services Internet contractés par la Commission scolaire auprès du RISQ (Réseau d'informations scientifiques du Québec);

CONSIDÉRANT QU'il n'y avait pas d'entente écrite à ce jour entre la Commission scolaire et la MRC pour ce partage de services;

CONSIDÉRANT QUE le RISQ autorise ce partage de services entre la Commission scolaire et la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter l'entente de services avec la Commission scolaire de Charlevoix pour le partage des services Internet contractés par la Commission scolaire auprès du RISQ et de déléguer la directrice générale adjointe de la MRC et directrice de la sécurité publique et des communications, M^{me} Caroline Dion, à signer ladite entente avec la directrice des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information à la Commission scolaire de Charlevoix, M^{me} Stéphanie Marcotte.

- c. c. Mme Stéphanie Marcotte, directrice des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information, Commission scolaire de Charlevoix

17-11-23

DEMANDE DE DÉLAI AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS POUR LE DÉPÔT DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUE (PAFIT) DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST EN LIEN AVEC LA CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE

CONSIDÉRANT la convention de gestion territoriale conclue entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7.1 de ladite convention, la MRC doit élaborer un PAFIT (plan d'aménagement forestier intégré tactique) et le déposer au ministre du MFFP pour approbation à la plus tardive des échéances suivantes, soit un an après la prise d'effet de la convention en vigueur, soit un an après avoir obtenu le résultat de la possibilité forestière;

CONSIDÉRANT l'expiration de ce délai;

CONSIDÉRANT les plans d'aménagement antérieurs qui ont été produits par la MRC pour l'ensemble des lots sous convention de gestion territoriale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de demander aux ministères signataires de la convention de gestion territoriale avec la MRC, une prolongation de délai pour l'élaboration et le dépôt du plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) jusqu'au 30 juin 2018.

- c. c. M. Frédéric Perreault, directeur régional du Saguenay-Lac-St-Jean-Capitale-Nationale, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
 M. Marc-André Boivin, par intérim, directeur de la gestion des forêts Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC

17-11-24

DÉLÉGATION D'UN ÉLU AU SEIN DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE la représentante du conseil des maires au sein du comité de sécurité publique (CSP) de la MRC était la mairesse de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, M^{me} Mélissa Girard, siégeant à la fois pour la MRC et pour sa municipalité;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Girard n'est plus la mairesse de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts et ne siège plus au conseil des maires de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle mairesse de la Municipalité de Saint-Irénée, madame Odile Comeau, siégeait déjà au sein du CSP à titre de conseillère représentante de la Municipalité de Saint-Irénée;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M^{me} Comeau à continuer à siéger au sein du CSP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts n'a plus de représentants au sein du CSP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de déléguer M^{me} Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée, déjà représentante de sa municipalité au sein du CSP, à titre de représentante du conseil des maires au sein du comité de sécurité publique de la MRC.

Il est également résolu de demander à la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts de déléguer, si elle le souhaite, un(e) représentant(e), à savoir le maire ou un conseiller(ère), au sein du CSP, en remplacement de M^{me} Mélissa Girard.

c. c. Mme Marie-Claude Lavoie, directrice générale, Municipalité de Saint-Irénée
Mme Marcelle Pedneault, directrice générale, Municipalité de Notre-Dame-des-Monts

17-11-25

DÉLÉGATION D'UN ÉLU AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPCA DE CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT QUE le représentant du conseil des maires au sein du conseil d'administration de la SPCA de Charlevoix était le maire de Saint-Irénée, monsieur Pierre Boudreault;

CONSIDÉRANT QUE M. Boudreault n'est plus le maire de Saint-Irénée;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle mairesse de Saint-Irénée, madame Odile Comeau, ne compte pas siéger au sein du conseil d'administration de la SPCA;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. Boudreault de continuer à siéger au conseil d'administration de la SPCA jusqu'à la prochaine assemblée générale de cette organisation en mars 2018 à titre de représentant de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE M. Boudreault s'est bien acquitté de ses fonctions de représentant de la MRC au sein de la SPCA à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'aucun élu au sein du conseil des maires souhaite siéger pour l'instant au sein du conseil d'administration de la SPCA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Harvey et résolu unanimement, de déléguer M. Pierre Boudreault, à titre de représentant du conseil des maires au sein du conseil d'administration de la SPCA, jusqu'à la prochaine assemblée générale de la SPCA en mars 2018.

c. c. Mme Ariane Bernier, superviseure des opérations, SPCA de Charlevoix

17-11-26

APPUI AU PROJET « VIA DE LA GRANDE MURAILLE DE CHARLEVOIX »

CONSIDÉRANT la demande d'appui du président du Club-école d'escalade l'Ascension, M. François-Guy Thivierge, pour son projet « Via de la grande muraille de Charlevoix »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se situe en territoire public intramunicipal, plus précisément sur le site des Palissades, sous gestion de la MRC en vertu d'une convention de gestion territoriale conclue entre la MRC et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur dudit projet est l'actuel locataire du site des Palissades, pour lequel il détient le bail numéro 2005-02-01;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se situe à l'intérieur d'un territoire auquel a été accordé par le gouvernement du Québec le statut réserve de biodiversité projetée en vue de l'éventuelle création du parc de la Côte-de-Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs et responsabilités de la MRC sont restreints à l'intérieur du territoire identifié comme réserve de biodiversité projetée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé l'avis du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et a consulté le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs à propos du projet déposé;

CONSIDÉRANT les commentaires reçus de ces deux ministères;

CONSIDÉRANT les retombées positives d'un tel projet pour l'économie de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE le site des Palissades est un site fragile et que son intégrité écologique doit être préservée pour satisfaire aux standards des parcs nationaux;

CONSIDÉRANT l'enjeu de sécurité relié à l'exploitation des installations prévues au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de donner un avis favorable au président du Club école d'escalade l'Ascension, M. François-Guy Thivierge, pour son projet « Via de la grande muraille de Charlevoix » qu'il veut réaliser sur le site des Palissades et de revoir le bail actuel numéro 2005-02-01 afin qu'il tienne compte du nouveau projet présenté et conditionnellement à ce que :

- Le projet ne soit pas préjudiciable au projet de parc de la Côte-de-Charlevoix;
- Le promoteur présente et garantit un budget d'entretien des installations;

- Le promoteur dépose un plan de sécurité (relatif, entre autres, à l'évacuation en montagne) approuvé par les parties concernées (Municipalité de Saint-Siméon, MRC, MERN, MFFP);
- Ni la MRC, ni le gouvernement du Québec ne sont liés aux investissements du promoteur (ne doivent pas être considérés comme une forme de garantie de prêt auprès des financiers du promoteur);
- Le bail actuel à des fins communautaires, sans but lucratif, soit converti en bail commercial, s'il y a lieu.

c. c. M. François-Guy Thivierge, président, Club-école d'escalade l'Ascension

M. Thomas Faguy-Bernier, conseiller en gestion du territoire public, direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Capitale-Nationale, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Mme Linda St-Michel, chargée de projets, direction des parcs nationaux, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

17-11-27

OPÉRATION AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) : OCTROI DU CONTRAT DE RÉALISATION DES PLANS ET DE DEVIS DE CONSTRUCTION DES CELLULES (PHASE 3) ET RECOUVREMENT FINAL (PHASE 5) AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE les cellules d'enfouissement des déchets actuelles seront comblées d'ici la fin de 2018;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de nouvelles cellules ne peuvent être réalisés en période hivernale;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé le 6 novembre dernier pour la réalisation des plans et devis pour la réalisation des plans et de devis de construction des cellules (phase 3) et recouvrement final (phase 5) ainsi que la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 20 novembre dernier à 11 h, à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les firmes Tetra-Tech, Beaudoin-Hurens et WSP Canada, ont déposé une soumission à la suite dudit appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions des trois firmes ont été étudiées par un comité de sélection, dûment nommé par le directeur général de la MRC, lequel s'est basé sur les cinq critères d'évaluation apparaissant au cahier de charge de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a accordé aux 3 firmes une note supérieure à la note de passage de 70 %;

CONSIDÉRANT QUE les enveloppes de prix des firmes qualifiées ont été ouvertes étant donné que la note de passage a été atteinte par celles-ci;

CONSIDÉRANT les résultats de l'ouverture et de l'analyse, par le comité de sélection de la MRC, des deux propositions reçues et qualifiées, soit :

	Soumissionnaire n° 1 : Tetra-Tech inc.	Soumissionnaire n° 2 : Beaudoin-Hurens	Soumissionnaire n° 3 : WSP Canada
Pointage intérimaire reporté – Offre de service (au moins 70 points)	80.3/100	82.7/100	81.9/100
Prix de la soumission	112 422,56 \$	88 099,59 \$	109 099,78 \$
Pointage final (pointage intérimaire + 50) x 10 000 prix proposé	11.6	15.1	12.1
Rang de chaque soumissionnaire	3^e	1^e	2^e

CONSIDÉRANT QUE la conformité de la soumission de Beaudoin-Hurens;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Beaudoin-Hurens a obtenu le pointage final le plus élevé;

CONSIDÉRANT QUE le prix demandé par Beaudoin-Hurens pour fournir les services professionnels nécessaires à la réalisation des plans et de devis de construction des cellules (phase 3) et recouvrement final (phase 5) ainsi que la surveillance des travaux est de 88 099,59 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de fourniture de services professionnels pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction des cellules (phase 3) et recouvrement final (phase 5) à Beaudoin-Hurens pour une somme de 88 099,59 \$ taxes incluses payée à même le budget 2018 de la GMR au poste *construction de nouvelles cellules et recouvrement final*.

c. c. M. François Gagnon, Beaudoin-Hurens
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

DÉPÔT DES STATISTIQUES DE L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX AU 31 OCTOBRE 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, monsieur Pierre Girard, dépose les statistiques de l'Aéroport de Charlevoix au 31 octobre dernier.

17-11-28

AÉROPORT DE CHARLEVOIX : ACQUISITION D'UN ABRI HIVERNAL

CONSIDÉRANT l'acquisition d'un appareil de dégivrage/antigivrage à l'Aéroport de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de protéger cet appareil, principalement durant la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de faire l'acquisition d'un abri hivernal auprès des Chapiteaux du Monde inc., afin de protéger l'appareil de dégivrage et antigivrage à l'Aéroport de Charlevoix, pour la somme de 4 254,08 \$ taxes incluses.

c. c. M. André Tremblay, responsable des opérations, Aéroport de Charlevoix
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-11-29

SMT PERFORMANCE : AUTORISATION POUR LA RÉALISATION D'UN ÉVÉNEMENT À L'AÉROPORT PENDANT LA SAISON HIVERNALE 2018

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Sébastien Tremblay, promoteur pour la réalisation de l'événement Drag de motoneiges à l'Aéroport de Charlevoix les 26 et 27 janvier prochain;

CONSIDÉRANT la tenue du Sommet du G7 dans la région de Charlevoix en 2018;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale de la MRC a été approchée par Affaires mondiales Canada dans le cadre de la tenue du Sommet du G7 relativement à l'opération de l'Aéroport pendant la saison hivernale, préalablement à la demande du promoteur, monsieur Sébastien Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est favorable à la réalisation de l'événement de SMT Performance, compte tenu notamment de son succès et des retombées de l'an dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale à négocier et signer une entente avec le promoteur SMT Performance, conditionnellement aux besoins de l'organisation du G7, relativement à la location du site de l'Aéroport de Charlevoix pour les journées du 26 et 27 janvier 2018 pour la réalisation de l'événement de courses d'accélération de motoneiges.

c. c. M. Sébastien Tremblay, promoteur, SMT Performance
M. André Tremblay, responsable des opérations, Aéroport de Charlevoix

17-11-30

AÉROPORT DE CHARLEVOIX : AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE RELATIVEMENT À LA COUPE D'ARBRES

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Sommet du G7 a approché l'administration de la MRC pour la location de l'Aéroport de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Sommet du G7 exige qu'un périmètre de sécurité de 20 mètres, à l'extérieur de la clôture de l'Aéroport, soit créé afin de permettre la circulation en VTT pour des fins de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale à octroyer un mandat pour la coupe des arbres à l'Aéroport de Charlevoix, en prévision de la tenue du Sommet du G7 en juin prochain, pour la réalisation d'un périmètre de sécurité pour la circulation en VTT.

c. c. M. André Tremblay, responsable des opérations, Aéroport de Charlevoix

17-11-31

RELANCE DU FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ : CONFIRMATION DE LA CONTRIBUTION DE LA MRC

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 17-10-22 relativement à l'acceptation de la lettre d'offre des Fonds locaux de solidarité FTQ modifiant certains termes de leur offre de crédit variable à l'investissement;

CONSIDÉRANT l'offre des Fonds locaux de solidarité FTQ de relancer le fonds de la MRC de Charlevoix-Est pour l'obtention d'un nouveau crédit variable à l'investissement représentant la somme de 750 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'afin d'obtenir ce crédit variable à l'investissement de 750 000 \$, une somme de 150 000 \$ doit être injectée par la MRC et/ou les partenaires locaux dans le Fonds local de solidarité;

CONSIDÉRANT QU'un partenaire souhaite contribuer à une somme de 50 000 \$ dans le Fonds local de solidarité afin de permettre la relance du fonds et favoriser le développement de notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'afin d'obtenir ce crédit variable le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est souhaite investir la somme de 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que la MRC contribue à la relance du Fonds local de solidarité pour une somme de 100 000 \$ répartie de la façon suivante :

- 33 400 \$ provenant de l'avoir net du fonds;
- 66 600 \$ provenant de l'appropriation des surplus MRC/MDC.

c. c. M. Normand Dallaire, conseiller en capital de développement, Fonds locaux de solidarité FTQ
Mme Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-11-32

OCTROI DE SUBVENTION AU PROGRAMME EN LIEN AVEC LE PLAN D'ACTION RÉGIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (PSPAR) 2017-2018 – SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE CHARLEVOIX, PHASE 2, DÉLÉGATION DE SIGNATURE DES PROTOCOLES À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MRC

CONSIDÉRANT le besoin de rapprochement entre les services et les personnes pour améliorer les possibilités d'inclusion sociale et économique dans Charlevoix-Est et de réduire les écarts de bien-être et de santé liés à la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a déposé en cogestion avec la MRC de Charlevoix une demande de subventions de projets en matière de sécurité alimentaire pour les années 2017-2018 au volet autonomie alimentaire à la Direction régionale de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'une allocation de 20 000 \$ pour l'année 2017-2018 a été accordée dans le cadre dudit programme pour le projet « solidarité alimentaire Charlevoix » et que la MRC de Charlevoix-Est est le fiduciaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet a pour objectifs de :

- Permettre aux populations vulnérables d'avoir un meilleur accès physique et économique à des aliments sains, nutritifs, en quantité suffisante (volet fonds d'accès);
- Mieux soutenir collectivement le réseau d'aide alimentaire (volet fonds de récupération);

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires dont l'aide alimentaire s'inscrit à leur mission de base sont le Centre communautaire Pro-Santé inc. pour la MRC de Charlevoix et le Service alimentaire et d'aide budgétaire (SAAB) de Charlevoix-Est pour la MRC de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est conclue des protocoles d'entente permettant de verser directement aux deux organismes communautaires un montant de 9 500 \$ et de mandater le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Pierre Girard, à signer les protocoles.

17-11-33

COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES (CJS) LA MALBAIE-CLERMONT : PLAN DE COMMANDITE 2018

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'effectuer l'achat d'un plan de visibilité « Partenaire Solidaire » au coût de 500 \$ pour l'édition 2018 du projet Coopérative jeunesse de services (CJS) de La Malbaie/Clermont, pris à même le budget de la MRC au poste « publicité – activités municipales ».

c. c. M^{me} Suzie Lajoie, Coordonnatrice des services Carrefour Jeunesse-Emploi de Charlevoix-Côte-de-Beaupré
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-11-34

CIHO-FM : PROPOSITION DE DIX OCCASIONS POUR LA DIFFUSION DES VŒUX DES FÊTES DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter la proposition de dix occasions de CIHO-FM, pour la diffusion des vœux des fêtes de la MRC de Charlevoix-Est, pour une somme de 310 \$ plus taxes payée au budget de la MRC au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-11-35 **CORPS DE CADETS 1239 LA MALBAIE-CLERMONT : DEMANDE DE
COMMANDITE POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 100 \$ au Corps de cadet 1239 La Malbaie-Clermont pour leur campagne de financement 2018.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-11-36 **BUREAU D'ÉTUDES POUR UN PROJET DE PONT SUR LE SAGUENAY**

CONSIDÉRANT la nouvelle de l'hebdomadaire le Nord-Côtier du 25 août 2017 qui mentionnait que dans une entrevue avec la station CHLC, M. Couillard a laissé entendre qu'un éventuel bureau de projet mettra à jour les données concernant le projet de pont sur le Saguenay, évoqué depuis des décennies;

CONSIDÉRANT QU'un tel bureau de projet devrait être situé le plus près possible de l'emplacement du futur pont;

CONSIDÉRANT QU'un éventuel bureau de projet permettrait d'attirer des emplois de qualités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est s'est prononcée en faveur d'un pont sur le Saguenay à plusieurs reprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de demander au premier ministre, monsieur Philippe Couillard, que le futur bureau de projet du pont sur le Saguenay soit situé sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est et idéalement à Baie-Sainte-Catherine, où des locaux vacants sont disponibles dans l'actuel Hôtel de Ville.

17-11-37 **MANDAT À L'IMMOBILIÈRE SOCIÉTÉ D'ÉVALUATION CONSEIL POUR
L'ÉVALUATION DE L'AÉROPORT AUX FINS DE LOCATION**

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Sommet du G7 a approché la direction générale de la MRC relativement à la location de l'Aéroport;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un mandat spécifique à l'Immobilière société d'évaluation conseil relativement à l'évaluation de la valeur locative de l'Aéroport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer un mandat à l'Immobilière - Société d'évaluation Conseil relativement à l'évaluation de l'Aéroport afin de lui attribuer une valeur locative, et ce, aux conditions mentionnées lors de la séance de travail précédant le conseil.

17-11-38**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 16 h 5, sur proposition de monsieur Michel Couturier, la séance est levée.

Sylvain Tremblay
Préfet

Pierre Girard
Directeur général
et secrétaire-trésorier